

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 02228

Numéro SIREN : 493 515 902

Nom ou dénomination : ECOUTE

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2023 sous le numéro de dépôt 2145

ECOUTE

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 771 000 €**

**Siège social : Les Carrés de l'Arc - Bâtiment B
Rond-Point du Canet - RN 7
Quartier Bachasson - Le Canet de Meyreuil
13590 MEYREUIL**

493 515 902 R.C.S. AIX EN PROVENCE



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le seize décembre,

A quatorze heures trente,

Les associés de la Société **ECOUTE** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, à MEYREUIL (13590), Les Carrés de l'Arc - Bâtiment B - Rond-Point du Canet - RN 7 - Quartier Bachasson - Le Canet de Meyreuil, ainsi qu'en visioconférence et téléconférence, sur convocation faite par voie électronique à chaque associé en date du 8 décembre 2022.

[...]

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ [...],
- ✓ Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- ✓ Questions diverses,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

QUATRIEME RÉSOLUTION

Les mandats de Monsieur Jacques RUINET, Commissaire aux Comptes titulaire, et du cabinet DELTA FINANCES & EXPERTISES, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes et prend acte de la fin des mandats de Monsieur Jacques RUINET, et de la Société DELTA FINANCES & EXPERTISES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait de procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Florence VASSEUR

